

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 23 septembre 2019**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LUNDI 23 septembre À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, M. DESPRÉS, Mme MOREAU-TONNELIER, M.THORETON, Mme PROVOTS, M. LENFANT, M. BLANCHET, M. VIVIER, M. LEFEUVRE
<u>Absent-excuse</u>	M. DEGOULET donne pouvoir à M.THORETON Mme RACAPÉ donne pouvoir à M. PAVARD Mme LANGLAIS donne pouvoir à Mme PROVOTS
<u>Absents</u>	Mme LIEBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	M. DESPRÉS

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 26 août 2019.
- Désignation du secrétaire de séance
- Le Maire annonce un ajout au point 2 concernant le droit de préemption urbain pour la parcelle ZR63 à Saint-Benoît et le retrait du point 8 « décision modificative budgétaire ». En effet, ce point a fait l'objet d'une délibération en juin et a été transmise au TP.

Affaires générales

1. Point sur les Travaux
2. Droit de préemption urbain
- 2 bis** : ajout droit de préemption urbain
3. Avis sur la pose d'une barre
4. Repas du 11 novembre
5. Actes de distribution des sacs poubelles

Finances

6. Dépenses d'investissement
7. ~~Décision modificative budgétaire~~

Comptes-rendus des commissions

8. Commissions communautaires
9. Commissions communales

Questions diverses et informations complémentaires

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 juin 2019

M. Le maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 août 2019. Il met aux voix ce compte-rendu : Le Conseil municipal approuve son procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Point sur les travaux du centre-bourg

Un courrier a été envoyé par le Maître d'œuvre (DCI environnement) à l'entreprise PIGEON pour la finalisation des travaux et la correction des défauts constatés.

De son côté, la commune a sollicité le conseil juridique de son qui a d'ores et déjà mandaté une contre-expertise.

Points majeurs à solutionner :

- Gestion des eaux pluviales, problèmes de raccordement à un tuyau de 600 mm
- Problèmes de bouches à clés d'eau courante (signalé par Véolia), défauts de conformité.

Nous sommes actuellement en attente de la réponse de PIGEON.

Après la réunion du 09/09 avec DCI à Chemiré le Gaudin, sommant DCI de corriger l'ensemble des dysfonctionnements, un courrier de DCI a été envoyé le 10 septembre avec délai demandé au 24 septembre pour une reprise des travaux. Le problème majeur étant l'écoulement des eaux, il faut finir et revoir les bouches à clé, le nettoyage de la chambre de télécommunications, l'entrée ruelle Ringard ; le questionnement sur l'utilisation du tuyau de diamètre 600 côté église est toujours d'actualité (bouché / pas bouché - relié / pas relié)

Une réunion DCI / 7 Lieux doit prochainement avoir lieu mais pas de date pour l'instant.

2. Droit de préemption urbain

Délibération 230920191

M. Le Maire explique qu'une bande de terre cadastrée ZT 64 pour régularisation de limite entre deux propriétés se situe dans le périmètre de droit de préemption urbain.

Délibération 230920192

M. Le Maire explique que l'habitation située 1 rue du chêne Moreau à Saint-Benoît relève du droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces deux biens, à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Avis sur la pose d'une barre pour limiter l'accès des véhicules au parking de la salle des fêtes

À plusieurs reprises, des caravanes se sont installées sur le parking de la salle des fêtes sans autorisation et pour plusieurs jours, sans possibilité pour la commune d'intervenir. Les lieux ne sont pas adaptés pour accueillir ces voyageurs, alors que d'autres sont prévus pour cela sur la Communauté de Communes. Il est donc proposé d'installer à l'entrée du parking un portique afin de limiter la hauteur des véhicules autorisés. La commune est en attente de devis, une décision définitive devra être prise.

4. Repas et organisation du 11 novembre

Le repas sera préparé par « Cuisine et Indépendance ».

Le Menu retenu est le suivant :

- Assiette périgourdine
- Noix de joue de bœuf confite
- Jardinière de légumes
- Salade/fromage
- Dessert/café

Le dessert et le pain seront comme habituellement fournis par Fanny et Fabien Rousseau.

Déroulement des commémorations du 11 novembre :

La messe se déroulera à 10 heures à Louplande.

Le rendez-vous est fixé à 11h15 pour le défilé vers le Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

5. Distribution des sacs poubelles

Les élus établissent un calendrier pour la distribution des sacs poubelles.

Samedi 7 décembre 2019 : 9h-12h M. DESPRÉS et M. BLANCHET

Vendredi 13 décembre 2019 :16h00-18h30 Mme PROVOTS et M. VIVIER

Samedi 14 décembre 2019 : 9h-12h Mme MOREAU-TONNELIER et M. THORETON

Samedi 11 janvier 2019 : 9h-12h M. PAVARD et M. LENFANT

6. Dépenses d'investissement

Le Maire explique qu'un devis a été réalisé pour la création d'un fossé et le busage de l'entrée du stade afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. La plantation d'arbres dans la cour de l'école à l'automne est également prévue. Le devis de l'entreprise Léveillé s'élève à **2 344 euros TTC**. **Les arbres proviendraient des terrains en vente au lotissement du chalet. Ces travaux sont prévus aux alentours du 15 novembre.**

Un second devis a été effectué pour la réfection de la toiture de la salle de motricité de l'école qui présente un problème d'odeurs, le montant du devis est de **11 000 euros**. D'autres devis complémentaires doivent être présentés prochainement. Au vu des travaux à effectuer (pose de plaque, descente de gouttière, isolation sur une surface de 90/95 m²), l'idée serait de faire appel à bénévoles pour une matinée citoyenne extraordinaire.

Cette idée soulève le problème de la responsabilité en cas d'incident/d'accident. Il faut se renseigner auprès de l'assurance (Miguel Degoulet).

7. Décision modificative budgétaire

Point annulé

12. Commissions communautaires

Sans objet

13. Commissions communales

Sans objet

Questions diverses et informations complémentaires

- Les bénévoles qui ont œuvré pour l'organisation du 14 juillet sont invités à partager le verre de l'amitié la Mairie le samedi 28 septembre 2019 en remerciement de leur investissement.
- L'arrêté de circulation interdisant la circulation des poids lourds hors transit sur la RD31 venant et en direction de la Suze a été envoyé à tous les organismes concernés.
- L'association Pengakro informe la municipalité que son projet de création d'une halle de vente au profit du village avance. Une première subvention de la part de l'association des Maires ruraux leur a été accordée (3000 euros). L'association est en attente d'une réponse de la Région pour une autre subvention de 1500 euros et du Conseil départemental de la Sarthe pour une troisième subvention d'un montant de 1500 euros. L'association sait que le projet est très important, elle étudie d'ailleurs un projet moins onéreux (étals différents ...).
- Parole est donnée à M et Mme Clavreul, étonnés de la décision de la Préfecture concernant la décision de ne pas construire la cinquième éolienne de Chemiré. Ils ont obtenu les 6/7 pages de décisions préfectorales. Le maire annonce qu'il s'est lui-même présenté à la Préfecture pour essayer de faire reconsidérer la position, sans succès. Il rappelle à ce propos que le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable.

La séance est levée à 22h15.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 23 septembre 2019 :

- Délibération n° 230920191: Droit de préemption urbain ZT64
- Délibération n° 230920192: Droit de préemption urbain ZR63

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 septembre 2019 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
	Absent - excusé		
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Absent	Absente - excusée		
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente		Absente - excusée	
M. Bertrand VIVIER			